

Ruffieux
plan général -Ru 01

Certifié conforme par M. le Président pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 25/03/2025 approuvant le PLU de la Communauté de Communes de Chautagne

Le Président
R.Beretti

Échelle : 1/5000

Procédures :

- Élaboration :
- Arrêté le 25/02/2020
- Approuvé le 21/06/2022

- Modifications et révisions :
- Modification simplifiée n°1 du 25/03/2025
- Modification n°1 version notification mai 2025

ZONES

- PA1 Zone d'urbanisation future à court ou moyen terme
- SA1 Secteur dédié aux activités agricoles
- SA2 Secteur agricole constructible de type économie / équipement
- SA3 Secteur agricole strict
- NA1 Secteur naturel et forestier
- NA2 Secteur naturel constructible de type économie / équipement
- NA3 Secteur naturel constructible de type économie / équipement
- RA1 Secteur de jardin ou de parcs
- EP1 Secteur d'équipement public
- NP1 Secteur naturel de loisir de plein air
- NP2 Secteur naturel à préserver
- CA1 Centralité principale (Est)
- CA2 Centralité secondaire (Est)
- HA1 Hameaux constitués
- VC1 Secteur à vocation économique
- EC1 Secteur dédié aux activités économiques de type commercial
- EP2 Secteur dédié aux équipements publics et/ou collectifs

PRÉSCRIPTIONS SURFACIQUES

- EC2 Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue
- EP3 Emplacements réservés
- NA4 Espace boisé classé
- PA2 Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique
- PA3 Secteur à programme de logements mixte social en zone U et AU
- PA4 Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
- PA5 Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) en zone A ou N

PRÉSCRIPTIONS SURFACIQUES

- PA6 Bâtiment susceptible de changer de destination au titre de l'article L151-11 2^e du CU
- PA7 Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- PA8 Secteur bâti, paysager ou éléments de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique

PRÉSCRIPTIONS LINÉAIRES

- AL1 Alignement

Échelle : 1/5000

0 500 1000 m



PRÉSCRIPTIONS SURFACIQUES

- EC2 Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue
- EP3 Emplacements réservés
- NA4 Espace boisé classé
- PA2 Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique
- PA3 Secteur à programme de logements mixte social en zone U et AU
- PA4 Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
- PA5 Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) en zone A ou N

PRÉSCRIPTIONS SURFACIQUES

- PA6 Bâtiment susceptible de changer de destination au titre de l'article L151-11 2^e du CU
- PA7 Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- PA8 Secteur bâti, paysager ou éléments de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique

PRÉSCRIPTIONS LINÉAIRES

- AL1 Alignement

Échelle : 1/5000

Échelle : 1/5000